

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h00,

OBJET

**Affectation des résultats 2023
du budget principal et du
budget annexe**

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

**(Point n°3)
D 24-009**

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mme Christine DAVID, Mme Françoise KLEFFERT (à partir du point n°2), Mme Ghyslaine BERGOGNÉ, Mr Francis NICAISE, Mme Agnès FERAY, Mme Fabienne AUDOUARD (à partir du point n°2), Mme Christine MAHERAULT, Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVAULT.

Date de Convocation :
27 mars 2024

Date d'affichage :
18 avril 2024

Absents excusés : Mme Christelle DOUIS, Mr François GERNIER, Mr Jean MONTIER, Mme Françoise HECQUET, Mme Isabelle VIVIER, Mr François DOUIS.

Nombre de membres
En exercice : 17

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.
Monsieur Jean MONTIER a donné pouvoir à Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX
Madame Christelle DOUIS a donné pouvoir à Madame Ghyslaine BERGOGNÉ

Présents :
9 présents jusqu'au point n°1
11 présents à partir du point n° 2
Votants :
11 votants jusqu'au point n°1
13 votants à partir du point n° 2

Suite au vote du compte administratif 2023, il convient maintenant d'affecter le résultat de l'année 2023 pour le budget du CCAS et du budget annexe

Budget du CCAS

Le résultat de fonctionnement figurant au Compte Administratif 2023 s'élève à la somme de 72 719.35 euros.

Le résultat d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'élève à la somme de
84 240.27 €.

Il vous est proposé d'affecter le résultat du budget du CCAS de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Compte 002 : Excédent reporté : 72 719.35 euros

Budget annexe SAAD

Concernant le budget annexe du service d'aide à domicile, il n'y a pas de d'affectation du résultat car le CCAS compense le déficit de ce service.

L'excédent de la section d'investissement figurant au compte administratif 2023 s'élève à la somme de 3 415 €. Celui-ci est reporté à la section d'investissement au compte 001.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVE l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe de l'année 2023 comme mentionné ci-dessus.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S.

Anne-Marie PHILIPPEAUX

